

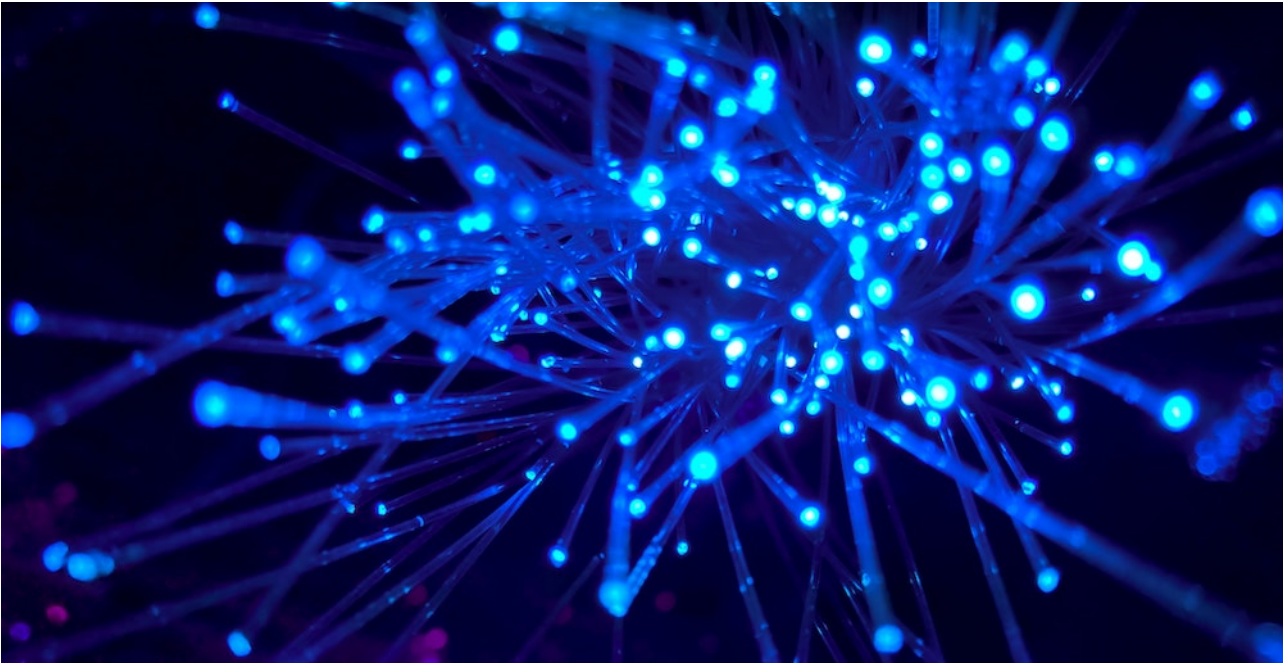
L'Etat débloque 800 millions d'euros pour développer l'avion du futur

Le volet aéronautique du plan d'investissements France 2030 s'élève à 1,2 milliard d'euros, dont 800 millions d'euros dédiés à la recherche et technologie pour développer un avion décarboné.

Temps de lecture : minute

15 mars 2022

800 millions financeront la feuille de route technologique du Corac, le Conseil pour la recherche aéronautique civile qui regroupe les industriels du secteur et l'État, a affirmé Jean-Baptiste Djebbari, le ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports, lors d'un déplacement chez Safran Helicopter Engines à Pau. Cette feuille de route table sur le développement d'un appareil régional, hybride électrique ou alimenté à l'hydrogène, qui entrerait en service vers 2030 avec un démonstrateur technologique dès 2028. Cet appareil servirait de matrice pour développer un appareil moyen-courrier qui brûlerait directement de l'hydrogène dans ses moteurs à l'horizon 2035. Quelque 78% des crédits du Corac sont consacrés à la décarbonation, selon lui.



À lire aussi

Startups, énergie et transports : le plan France 2030 en chiffres

"Les financements sont prévus sur cinq ans mais sur les 800 millions d'euros, on en engage 300 en 2022", a expliqué à la presse Jan-Baptiste Djebbari, précisant qu'était prévue une "clause de revoyure pour ajuster (les besoins, nldr), plutôt à la hausse vue la profusion des projets" . Une précédente enveloppe de 1,5 milliard d'euros sur trois ans avait déjà été attribuée en 2020 dans le cadre du plan de soutien aéronautique pour financer les recherches sur l'"avion vert" via le Corac.

Décarboner l'aviation

Les 400 autres millions du volet aéronautique de France 2030 sont dédiés aux *"acteurs émergents de l'industrie aéronautique"*, essentiellement des startups, ainsi qu'à la production de carburants aéronautiques durables. S'agissant des carburants durables, levier disponible le plus rapidement pour réduire les émissions du transport aérien, un appel à projets de 200 millions a été lancé l'an passé pour des démonstrateurs et études pré-industrielles. *"Il sera étendu jusqu'à l'automne 2022 et pourra s'ouvrir à*

l'industrialisation" , selon le cabinet du ministre.

Un appel à projets de 100 millions d'euros "*destiné aux acteurs émergents de l'aviation décarbonée*" est par ailleurs lancé pour deux ans. "*Ce dispositif vise à soutenir des innovations qui pourront rapidement alimenter le marché de l'aviation décarbonée, comme les avions légers électriques ou hybrides, réalisables à plus court terme que les avions de ligne décarbonés*" , selon le ministère.

Annoncé en octobre dernier par le président Emmanuel Macron, le plan France 2030 prévoit 30 milliards d'euros d'investissements sur cinq ans pour développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir en France.



À lire aussi

Transport aérien : la baisse de l'empreinte carbone passe aussi par le sol